2 décembre 2003 **03.372**

Question Serge Vuilleumier

Calmer la douleur

En Suisse, un million et demi de personnes souffrent de douleurs chroniques, soit environ une personne sur six.

L'âge moyen des personnes sujettes aux douleurs chroniques est de 48 ans dont une majorité de femmes (55%).

S'il est évident que les personnes d'un certain âge sont très touchées en raison des affections rhumatismales, les jeunes représentent près de 20% des personnes concernées.

Une réalité dure à vivre si l'on sait qu'une personne sur quatre craint que la douleur ne porte préjudice à son travail et avec raison puisque 16% des malades chroniques perdent leur emploi. A cela s'ajoute celles et ceux qui souffrent de dépression en raison de douleurs endurées et de la fatigue qu'elles engendrent.

Il est toutefois illusoire de penser supprimer toutes les douleurs chroniques et le patient doit être préparé afin de mieux composer avec la douleur.

Or, dans notre canton, comme ailleurs dans notre pays, le traitement de la douleur ne fait pas partie des priorités de la santé publique, principalement par le fait que les médecins spécialistes du traitement de la douleur sont peu nombreux.

Il nous intéresserait de savoir:

– si le Conseil d'Etat partage notre avis par rapport au traitement de la douleur.

Si oui:

– comment le Conseil d'Etat compte-t-il agir pour que le traitement de la douleur en tant que tel devienne une mission cantonale en l'intégrant encore mieux dans la planification sanitaire qui est en constante évolution?
– pense-t-il se donner les moyens nécessaires afin qu'un de nos hôpitaux soit un pôle d'excellence pour ce genre de traitement et se positionne sur le plan régional, voire romand?